



EUNOMIA AUDIT

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

OGC NICE ASSOCIATION

Numéro SIRET : **39475656300018**

Code APE : **9499Z**

177 Route de Grenoble
06000 NICE

du 01/07/2018 au 30/06/2019

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan Association	2
Comptes de résultat	46
Annexes Association 2019	6

Attestation de Présentation

ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise OGCN FOOTBALL pour l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 19 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	719 709,73	Euros
Chiffre d'affaires	55 431,43	Euros
Résultat net comptable	-44 245,18	Euros

Fait à NICE
Le 2 Décembre 2019

Signature de l'Expert-Comptable
Nicolas INGLESAKIS



Cabinet EUNOMIA AUDIT

Bilan Association

OGCN FOOTBALL

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 896	1 187	709	0,10	689	0,09
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	17 940	17 940				
Installations techniques, matériel & outillage industriels	75 045	35 443	39 602	5,50	53 910	6,82
Autres immobilisations corporelles	202 754	168 565	34 189	4,75	54 424	6,89
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	167 731		167 731	23,31	52 054	6,59
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	524		524	0,07	524	0,07
Prêts						
Autres immobilisations financières	8 310		8 310	1,15	7 810	0,99
TOTAL (I)	474 199	223 135	251 064	34,88	169 410	21,44
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés commandes	855		855	0,12	855	0,11
Créances usagers et comptes rattachés	275 675	69 881	205 794	28,59	115 412	14,61
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	580		580	0,08	18	0,00
. Personnel	1 648		1 648	0,23	1 461	0,18
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires					40 219	5,09
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 136		1 136	0,16	1 209	0,15
. Autres	150 755		150 755	20,95	314 752	39,84
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	87 745		87 745	12,19	137 850	17,45
Charges constatées d'avance	20 131		20 131	2,80	8 861	1,12
TOTAL (II)	538 527	69 881	468 646	65,12	620 636	78,56
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 012 726	293 017	719 710	100,00	790 046	100,00

OGCN FOOTBALL

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	95 768	13,31	152 316	19,28
Résultat de l'exercice	-44 245	-6,14	-56 548	-7,15
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	14 030	1,95	19 692	2,49
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	65 553	9,11	115 461	14,61
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41 431	5,76	41 431	5,24
TOTAL (II)	41 431	5,76	41 431	5,24
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 200	0,17		
Fournisseurs et comptes rattachés	365 640	50,80	352 719	44,65
Autres	183 496	25,50	168 851	21,37
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	62 390	8,67	111 585	14,12
TOTAL (IV)	612 726	85,14	633 155	80,14
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	719 710	100,00	790 046	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

OGCN FOOTBALL

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services	55 431		55 431	100,00	50 091	100,00	5 340	10,66	
Montants nets produits d'expl.	55 431		55 431	100,00	50 091	100,00	5 340	10,66	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			933 882	N/S	1 076 233	N/S	-142 351	-13,22	
Cotisations			191 030	344,63	181 223	361,79	9 807	5,41	
Autres produits			279 060	503,44	300 199	599,31	-21 139	-7,03	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			105 333	190,03	112 295	224,18	-6 962	-6,19	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 509 305	N/S	1 669 950	N/S	-160 645	-9,61	
Total des produits d'exploitation (I)			1 564 736	N/S	1 720 040	N/S	-155 304	-9,02	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			570	1,03	1 164	2,32	-594	-51,02	
Total des produits financiers (III)			570	1,03	1 164	2,32	-594	-51,02	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			704 729	N/S	399 723	797,99	305 006	76,30	
Sur opérations en capital			5 662	10,21	6 643	13,26	-981	-14,76	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			710 391	N/S	406 366	811,26	304 025	74,82	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 275 698	N/S	2 127 571	N/S	148 127	6,96	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-44 245	-79,81	-56 548	-112,88	12 303	21,76	
TOTAL GENERAL			2 319 943	N/S	2 184 119	N/S	135 824	6,22	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			17 285	31,18	12 166	24,29	5 119	42,08	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			77 809	140,37	50 824	101,46	26 985	53,09	
Services extérieurs			621 805	N/S	579 273	N/S	42 532	7,34	
Autres services extérieurs			508 048	916,54	494 418	987,04	13 630	2,76	
Impôts, taxes et versements assimilés			53 053	95,71	47 634	95,09	5 419	11,38	
Salaires et traitements			725 244	N/S	723 218	N/S	2 026	0,28	
Charges sociales			219 442	395,88	218 033	435,27	1 409	0,65	
Autres charges de personnel									

OGCN FOOTBALL

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	35 152	63,42	31 762	63,41	3 390	10,67
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	56 548	102,02			56 548	N/S
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			13 333	26,62	-13 333	-100,00
Autres charges	653	1,18	1	0,00	652	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	2 315 039	N/S	2 170 661	N/S	144 378	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIÈRES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	-0	0,00				
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	-0	0,00				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	4 904	8,85	3 977	7,94	927	23,31
Sur opérations en capital			1 680	3,35	-1 680	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			7 800	15,57	-7 800	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)	4 904	8,85	13 457	26,87	-8 553	-63,55
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 319 943	N/S	2 184 119	N/S	135 824	6,22
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	2 319 943	N/S	2 184 119	N/S	135 824	6,22
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature	438 711		439 150			
Dons en nature						
TOTAL	438 711		439 150			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	438 711		439 150			
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL	438 711		439 150			

Annexes Association 2019**OGCN FOOTBALL**

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**Préambule**

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 719 709,73 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 44 245,18 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/09/19 par le conseil d'administration.

L'Association OGC NICE COTE D'AZUR a été intégrée dans le périmètre de consolidation de la SASP OGC Nice pour la première fois en 2008, en sa qualité d'entité ad hoc compte tenu de la convention qui la lie à la SASP OGC NICE COTE D'AZUR. Cette convention, conclue pour une durée de 10 saisons, permet à la SASP OGC NICE COTE D'AZUR d'inscrire en championnat de L1 l'équipe professionnelle et fixe les relations économiques et financières entre les deux entités.

Identité de la société consolidante :

SASP OGC NICE

19 Boulevard Jean Luciano

06200 Nice

SIRET : 404115198 00040

OGCN FOOTBALL

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice**

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

- Relations économiques et financières entre l'Association et la SASP OGC Nice Côte d'Azur dans le cadre du Groupement Sportif.

Conformément à la convention signée entre l'Association OGC Nice Côte d'Azur et la SASP OGC Nice Côte d'Azur, ainsi qu'aux décisions du Conseil d'Administration de l'Association OGC Nice Côte d'Azur, la redevance comptabilisée entre les deux entités s'établit, pour l'exercice clos au 30 juin 2019, à un montant de 150 000 et constitue une charge pour la SASP Nice Côte d'Azur.

S'ajoute à cette redevance fixe une redevance dite d'équilibre d'un montant de 648 181 au titre dudit exercice (hors régularisation de l'exercice précédent).

L'article 2 de la convention définissant la répartition des activités est repris ci-après :

ARTICLE 2 REPARTITION DES ACTIVITES

2-1 - L'ASSOCIATION conserve la gestion de toutes les activités liées au football amateur.

Il s'agit notamment d'assurer l'administration des équipes du club composées de sportifs munis de licences amateurs sous l'affiliation de la Fédération Française de Football et n'évoluant pas dans le secteur professionnel.

A ce titre, l'ASSOCIATION conserve ainsi la gestion administrative et sportive des équipes évoluant dans les championnats U7 à U15 ans inclus (Section Amateur et Préformation) ainsi que les équipes féminines, étant précisé que LA SOCIETE aura toute latitude pour émettre son avis sur la gestion en question.

2-2 LA SOCIETE conserve la gestion de toutes les activités liées au football professionnel.

Ces activités comprennent notamment :

La gestion de l'effectif et des activités de l'équipe professionnelle participant à toutes les compétitions nationales ou internationales organisées et/ou sous le contrôle de l'organisme chargé de gérer le secteur professionnel, à l'heure actuelle la Ligue de Football Professionnel, et de la Fédération Française de Football ainsi que tout le personnel attaché à ce secteur ;

La gestion des rencontres, officielles ou non, auxquelles participe cette équipe, notamment sous la forme de l'organisation des manifestations sportives, mais aussi en matière commerciale, notamment la perception de droits d'entrée de la part du public, la commercialisation d'espaces publicitaires ou de produits dérivés (gadgets, vêtements, etc.) mettant en évidence le nom, le logo, l'image ou les couleurs du club ;

Le recrutement des joueurs et entraîneurs de l'équipe professionnelle ;

L'affectation des subventions publiques dans les conditions définies à l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 précitée et des sommes reçues en exécution de contrats de prestations de services dans les conditions définies à l'article 19-4 de la même loi ;

OGCN FOOTBALL

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice (suite)**

La promotion par tous les moyens, directement ou indirectement de l'équipe première ;

L'exercice de toutes les activités et la conclusion de tous les contrats, accords, conventions pouvant faciliter cet objet et notamment la conclusion de contrats de publicité ;

Et, plus généralement, la réalisation de toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de contribuer au développement des affaires sociales.

Il est par ailleurs indiqué que, conformément à la réglementation en vigueur, la participation des équipes professionnelles aux compétitions inscrites au calendrier fédéral ou organisées par la ligue de football professionnel relève de la compétence de la SOCIETE pour la durée de la convention, dès lors que la fédération a autorisé la SOCIETE à faire usage à cette fin du numéro d'affiliation délivré à l'ASSOCIATION.

2-3 - Par ailleurs, l'ASSOCIATION conserve la gestion d'une partie des activités du Centre Formation, à savoir :

- La scolarité, notamment l'Ecole du Jeune Aiglon ;
- La gestion administrative des équipes évoluant actuellement en championnat national U19 et U17 ainsi qu'en CFA ;
- L'entretien des installations, bâtiments et matériel nécessaires à son fonctionnement et mis à disposition par la SOCIETE, en lieu direct avec le référent désigné par la SOCIETE pour la gestion desdits bâtiments, installations et matériels ;
- La gestion des personnels administratifs nécessaires à son fonctionnement ;
- A l'exclusion de ce qui suit.

La SOCIETE conserve quant à elle :

La gestion des bâtiments, installations et matériels du nouveau Centre d'Entraînement et de Formation ;

La gestion sportive et financière des équipes évoluant actuellement en championnat national U17 et U19 ainsi qu'en CFA, étant précisé que l'ASSOCIATION aura toute latitude pour émettre son avis sur la gestion en question ;

La gestion et le rattachement contractuel du staff technique de ces équipes ;

La gestion et le rattachement contractuel du directeur du centre de formation ainsi que du directeur du recrutement ;

Le choix, la gestion, le rattachement de tous les joueurs du groupement sportif liés au groupement par convention de formation, contrat ou accord de non-sollicitation ou toute autre convention similaire ;

Le suivi médical des joueurs des équipes susmentionnées.

Les modalités de la répartition entre l'ASSOCIATION et la SOCIETE des activités liées à la formation des sportifs ainsi que celles de la participation de la SOCIETE aux activités qui demeurent sous la responsabilité de l'ASSOCIATION sont détaillées dans cette convention.

- Fiscalité de l'Association OGC Nice Côte d'Azur

La franchise en matière de TVA ayant été dépassée au cours des exercices précédents, l'Association OGC Nice Côte d'Azur est assujettie aux impôts commerciaux (IS, TVA, CET).

- Contributions volontaires

Le détail des contributions volontaires accordées par la Mairie de Nice figure en Annexe 2.2.5.

- Evénements post clôture

Les éléments suivant sont signalés au lecteur :

Un contrôle fiscal sur la TVA pour les exercices 2016 à 2018 a été initié

Une discussion est en cours avec la SASP pour la redéfinition des responsabilités sur la formation des jeunes à partir des U13

OGCN FOOTBALL

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice (suite)**

L'équipe féminine Nationale 2 a été mise en place à partir de l'été 2019. Le support du traitement social est en cours de discussion avec la SASP.

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 Juin 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base est retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leurs coûts de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs à titre gratuits et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué par son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre fin à l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	<i>de 01 à 03 ans</i>
Agencements, aménagements des terrains	<i>de 06 à 20 ans</i>
Constructions	<i>de 10 à 50 ans</i>
Agencements, aménagements, installations	<i>de 04 à 10 ans</i>
Matériel de transport	<i>de 4 à 5 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 03 à 10 ans</i>
Mobilier	<i>de 03 à 10 ans</i>

2.2.3 - Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.4 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires en nature réalisées par les collectivités locales s'élèvent à :

Ressources :

Prestations en nature : 438 711.00 euros

Emplois :

Mise à disposition gratuite des biens et services : 438 711.00 euros

OGCN FOOTBALL

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 267	630		1 896
Immobilisations corporelles	347 792	115 677		463 469
Immobilisations financières	8 334	500		8 834
TOTAL	357 393	116 807		474 199

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	577	610		1 187
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	17 940			17 940
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	21 135	14 308		35 443
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	39 233	1 940		41 173
Matériel de transport	72 977	12 954		85 931
Matériel de bureau et informatique	36 121	5 340		41 460
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	187 406	34 542		221 948
TOTAL GENERAL (I+II+III)	187 983	35 152		223 135

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	8 310		8 310
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	275 675	275 675	
Autres créances	154 120	154 120	
Charges constatées d'avance	20 131	20 131	
TOTAL	458 237	449 927	8 310

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	2 485
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	128 582
TOTAL	131 068

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	13 333	56 548		69 881
Comptes financiers				
TOTAL	13 333	56 548		69 881

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)				
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	19 692		5 662	14 030
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	19 692		5 662	14 030
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	19 692		5 662	14 030

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	41 431			41 431
TOTAL GENERAL (I+II)	41 431			41 431
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Les provisions comprennent 17.8k de provision sur le litige SOGERES et 23.6k sur un litige URSSAF.

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	365 640	365 640		
Dettes fiscales & sociales	172 386	172 386		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11 111	11 111		
Produits constatés d'avance	62 390	62 390		
TOTAL	611 526	611 526		

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****4.4 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	64 366
Dettes fiscales & sociales	68 226
Autres dettes	
TOTAL	132 592

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	710 391
Sur opérations de gestion	710 391
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	4 904
Sur opération de gestion	4 904
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	705 487

Les produits exceptionnels comprennent 5.6ki - quote part de subv viré au résultat et 704.7k - subvention équilibre de la SASP (y compris la régularisation sur l'exercice N-1)

5.2 - Ventilation de l'IS

Ventilation de l'impôt (sur le bénéfice) entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, avec indication de la méthode utilisée.

	Résultat comptable	Impôt sur les sociétés
Résultat courant	-749 732	
Résultat exceptionnel	705 487	
Résultat comptable	-44 245	

OGCN FOOTBALL

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**6 - Autres informations****6.1 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non Cadres	21	
TOTAL	23	0

6.2 - Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires s'élèvent à :

Ressources :

Prestations en nature : 438 711.00 euros

Emplois :

Mise à disposition gratuite des biens et services : 438 711.00 euros

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 800.00 euros.

In Extenso

In Extenso Audit

4 bis, avenue de Verdun
06000 Nice

Tél. : 04 93 16 71 57
Fax : 04 93 16 71 48
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

O.G.C. NICE COTE D'AZUR

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

177 Route de Grenoble
06200 NICE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

In Extenso

In Extenso Audit

4 bis, avenue de Verdun
06000 Nice

Tél. : 04 93 16 71 57
Fax : 04 93 16 71 48
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

O.G.C. NICE COTE D'AZUR

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

177 Route de Grenoble
06200 NICE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux membres de l'association O.G.C. NICE COTE D'AZUR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre comité de direction, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association O.G.C. NICE COTE D'AZUR relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

In Extenso

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

In Extenso

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de

In Extenso

son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 2 décembre 2019

Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. UGO', enclosed within a simple rectangular box.

Pierre UGO

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 896	1 187	709	0,10	689	0,09
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	17 940	17 940				
Installations techniques, matériel & outillage industriels	75 045	35 443	39 602	5,50	53 910	6,82
Autres immobilisations corporelles	202 754	168 565	34 189	4,75	54 424	6,89
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	167 731		167 731	23,31	52 054	6,59
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	524		524	0,07	524	0,07
Prêts						
Autres immobilisations financières	8 310		8 310	1,15	7 810	0,99
TOTAL (I)	474 199	223 135	251 064	34,88	169 410	21,44
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	855		855	0,12	855	0,11
Créances usagers et comptes rattachés	275 675	69 881	205 794	28,59	115 412	14,61
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	580		580	0,08	18	0,00
. Personnel	1 648		1 648	0,23	1 461	0,18
. Organismes sociaux					40 219	5,09
. Etat, impôts sur les bénéfices					1 209	0,15
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 136		1 136	0,16		
. Autres	150 755		150 755	20,95	314 752	39,84
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	87 745		87 745	12,19	137 850	17,45
Charges constatées d'avance	20 131		20 131	2,80	8 861	1,12
TOTAL (II)	538 527	69 881	468 646	65,12	620 636	78,56
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 012 726	293 017	719 710	100,00	790 046	100,00

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	95 768	13,31	152 316	19,28
Résultat de l'exercice	-44 245	-6,14	-56 548	-7,15
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	14 030	1,95	19 692	2,49
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	65 553	9,11	115 461	14,61
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41 431	5,76	41 431	5,24
TOTAL (II)	41 431	5,76	41 431	5,24
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 200	0,17		
Fournisseurs et comptes rattachés	365 640	50,80	352 719	44,65
Autres	183 496	25,50	168 851	21,37
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	62 390	8,67	111 585	14,12
TOTAL (IV)	612 726	85,14	633 155	80,14
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	719 710	100,00	790 046	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services	55 431		55 431	100,00	50 091	100,00	5 340	10,66	
Montants nets produits d'expl.	55 431		55 431	100,00	50 091	100,00	5 340	10,66	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			933 882	N/S	1 076 233	N/S	-142 351	-13,22	
Cotisations			191 030	344,63	181 223	361,79	9 807	5,41	
Autres produits			279 060	503,44	300 199	599,31	-21 139	-7,03	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			105 333	190,03	112 295	224,18	-6 962	-6,19	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 509 305	N/S	1 669 950	N/S	-160 645	-9,61	
Total des produits d'exploitation (I)			1 564 736	N/S	1 720 040	N/S	-155 304	-9,02	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			570	1,03	1 164	2,32	-594	-51,02	
Total des produits financiers (III)			570	1,03	1 164	2,32	-594	-51,02	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			704 729	N/S	399 723	797,99	305 006	76,30	
Sur opérations en capital			5 662	10,21	6 643	13,26	-981	-14,76	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			710 391	N/S	406 366	811,26	304 025	74,82	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 275 698	N/S	2 127 571	N/S	148 127	6,96	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-44 245	-79,81	-56 548	-112,88	12 303	21,76	
TOTAL GENERAL			2 319 943	N/S	2 184 119	N/S	135 824	6,22	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			17 285	31,18	12 166	24,29	5 119	42,08	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			77 809	140,37	50 824	101,46	26 985	53,09	
Services extérieurs			621 805	N/S	579 273	N/S	42 532	7,34	
Autres services extérieurs			508 048	916,54	494 418	987,04	13 630	2,76	
Impôts, taxes et versements assimilés			53 053	95,71	47 634	95,09	5 419	11,38	
Salaires et traitements			725 244	N/S	723 218	N/S	2 026	0,28	
Charges sociales			219 442	395,88	218 033	435,27	1 409	0,65	
Autres charges de personnel									

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Subventions accordées par l'association							
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	35 152	63,42	31 762	63,41	3 390	10,67	
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations	56 548	102,02			56 548	N/S	
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			13 333	26,62	-13 333	-100,00	
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	653	1,18	1	0,00	652	N/S	
Autres charges							
Total des charges d'exploitation (I)	2 315 039	N/S	2 170 661	N/S	144 378		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Déficit transféré (II)							
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées	-0	0,00					
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (III)	-0	0,00					
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Sur opérations de gestion	4 904	8,85	3 977	7,94	927	23,31	
Sur opérations en capital			1 680	3,35	-1 680	-100,00	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			7 800	15,57	-7 800	-100,00	
Total des charges exceptionnelles (IV)	4 904	8,85	13 457	26,87	-8 553	-63,55	
Participation des salariés aux résultats (V)							
Impôts sur les sociétés (VI)							
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 319 943	N/S	2 184 119	N/S	135 824	6,22	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées							
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT							
TOTAL GENERAL	2 319 943	N/S	2 184 119	N/S	135 824	6,22	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
PRODUITS :							
Bénévolat							
Prestations en nature	438 711		439 150				
Dons en nature							
TOTAL	438 711		439 150				
CHARGES :							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services	438 711		439 150				
Prestations							
Personnel bénévole							
TOTAL	438 711		439 150				

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 719 709,73 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 44 245,18 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/09/19 par le conseil d'administration.

L'Association OGC NICE COTE D'AZUR a été intégrée dans le périmètre de consolidation de la SASP OGC Nice pour la première fois en 2008, en sa qualité d'entité ad hoc compte tenu de la convention qui la lie à la SASP OGC NICE COTE D'AZUR. Cette convention, conclue pour une durée de 10 saisons, permet à la SASP OGC NICE COTE D'AZUR d'inscrire en championnat de L1 l'équipe professionnelle et fixe les relations économiques et financières entre les deux entités.

Identité de la société consolidante :
SASP OGC NICE
19 Boulevard Jean Luciano
06200 Nice
SIRET : 404115198 00040

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

- Relations économiques et financières entre l'Association et la SASP OGC Nice Côte d'Azur dans le cadre du Groupement Sportif.

Conformément à la convention signée entre l'Association OGC Nice Côte d'Azur et la SASP OGC Nice Côte d'Azur, ainsi qu'aux décisions du Conseil d'Administration de l'Association OGC Nice Côte d'Azur, la redevance comptabilisée entre les deux entités s'établit, pour l'exercice clos au 30 juin 2019, à un montant de 150 000 ₮ et constitue une charge pour la SASP Nice Côte d'Azur.

S'ajoute à cette redevance fixe une redevance dite d'équilibre d'un montant de 648 181 ₮ au titre dudit exercice (hors régularisation de l'exercice précédent).

L'article 2 de la convention définissant la répartition des activités est repris ci-après :

ARTICLE 2 REPARTITION DES ACTIVITES

2-1 - L'ASSOCIATION conserve la gestion de toutes les activités liées au football amateur.

Il s'agit notamment d'assurer l'administration des équipes du club composées de sportifs munis de licences amateurs sous l'affiliation de la Fédération Française de Football et n'évoluant pas dans le secteur professionnel.

A ce titre, l'ASSOCIATION conserve ainsi la gestion administrative et sportive des équipes évoluant dans les championnats U7 à U15 ans inclus (Section Amateur et Préformation) ainsi que les équipes féminines, étant précisé que LA SOCIETE aura toute latitude pour émettre son avis sur la gestion en question.

2-2 LA SOCIETE conserve la gestion de toutes les activités liées au football professionnel.

Ces activités comprennent notamment :

- La gestion de l'effectif et des activités de l'équipe professionnelle participant à toutes les compétitions nationales ou internationales organisées et/ou sous le contrôle de l'organisme chargé de gérer le secteur professionnel, à l'heure actuelle la Ligue de Football Professionnel, et de la Fédération Française de Football ainsi que tout le personnel attaché à ce secteur ;
- La gestion des rencontres, officielles ou non, auxquelles participe cette équipe, notamment sous la forme de l'organisation des manifestations sportives, mais aussi en matière commerciale, notamment la perception de droits d'entrée de la part du public, la commercialisation d'espaces publicitaires ou de produits dérivés (gadgets, vêtements, etc.) mettant en évidence le nom, le logo, l'image ou les couleurs du club ;
- Le recrutement des joueurs et entraîneurs de l'équipe professionnelle ;
- L'affectation des subventions publiques dans les conditions définies à l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 précitée et des sommes reçues en exécution de contrats de prestations de services dans les conditions définies à l'article 19-4 de la même loi ;
- La promotion par tous les moyens, directement ou indirectement de l'équipe première ;
- L'exercice de toutes les activités et la conclusion de tous les contrats, accords, conventions pouvant faciliter cet objet et notamment la conclusion de contrats de publicité ;

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE (suite)

- Et, plus généralement, la réalisation de toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de contribuer au développement des affaires sociales.

Il est par ailleurs indiqué que, conformément à la réglementation en vigueur, la participation des équipes professionnelles aux compétitions inscrites au calendrier fédéral ou organisées par la ligue de football professionnel relève de la compétence de la SOCIETE pour la durée de la convention, dès lors que la fédération a autorisé la SOCIETE à faire usage à cette fin du numéro d'affiliation délivré à l'ASSOCIATION.

2-3 - Par ailleurs, l'ASSOCIATION conserve la gestion d'une partie des activités du Centre Formation, à savoir :

- La scolarité, notamment l'Ecole du Jeune Aiglon ;
- La gestion administrative des équipes évoluant actuellement en championnat national U19 et U17 ainsi qu'en CFA ;
- L'entretien des installations, bâtiments et matériel nécessaires à son fonctionnement et mis à disposition par la SOCIETE, en leur direct avec le référent désigné par la SOCIETE pour la gestion desdits bâtiments, installations et matériels ;
- La gestion des personnels administratifs nécessaires à son fonctionnement ;
- A l'exclusion de ce qui suit.

La SOCIETE conserve quant à elle :

- La gestion des bâtiments, installations et matériels du nouveau Centre d'Entraînement et de Formation ;
- La gestion sportive et financière des équipes évoluant actuellement en championnat national U17 et U19 ainsi qu'en CFA, étant précisé que l'ASSOCIATION aura toute latitude pour émettre son avis sur la gestion en question ;
- La gestion et le rattachement contractuel du staff technique de ces équipes ;
- La gestion et le rattachement contractuel du directeur du centre de formation ainsi que du directeur du recrutement ;
- Le choix, la gestion, le rattachement de tous les joueurs du groupement sportif liés au groupement par convention de formation, contrat ou accord de non-sollicitation ou toute autre convention similaire ;
- Le suivi médical des joueurs des équipes susmentionnées.

Les modalités de la répartition entre l'ASSOCIATION et la SOCIETE des activités liées à la formation des sportifs ainsi que celles de la participation de la SOCIETE aux activités qui demeurent sous la responsabilité de l'ASSOCIATION sont détaillées dans cette convention.

- Fiscalité de l'Association OGC Nice Côte d'Azur

- La franchise en matière de TVA ayant été dépassée au cours des exercices précédents, l'Association OGC Nice Côte d'Azur est assujettie aux impôts commerciaux (IS, TVA, CET).

- Contributions volontaires

- Le détail des contributions volontaires accordées par la Mairie de Nice figure en Annexe 2.2.5.

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE (suite)

- Evènements post clôture

Les éléments suivants sont signalés au lecteur :

- Un contrôle fiscal sur la TVA pour les exercices 2016 à 2018 a été initié
- Une discussion est en cours avec la SASP pour la redéfinition des responsabilités sur la formation des jeunes à partir des U13
- L'équipe féminine Nationale 2 a été mise en place à partir de l'été 2019. Le support du traitement social est en cours de discussion avec la SASP.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**2.1 - METHODE GENERALE**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 Juin 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base est retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 - PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leurs coûts de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs à titre gratuits et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué par son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre fin à l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)**2.2.2 - Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	De 01 à 03 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 50 ans
Agencements ; aménagements, installations	de 04 à 10 ans
Matériel de transports	de 04 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.4 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires en nature réalisées par les collectivités locales s'élèvent à :

Ressources :

Prestations en nature : 438 711.00 euros

Emplois :

Mise à disposition gratuite des biens et services : 438 711.00 euros

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 267	630		1 896
Immobilisations corporelles	347 792	115 677		463 469
Immobilisations financières	8 334	500		8 834
TOTAL	357 393	116 807		474 199

3.2 - Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	577	610	1 187
II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre		17 940		17 940
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	21 135	14 308		35 443
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	39 233	1 940		41 173
Matériel de transport	72 977	12 954		85 931
Matériel de bureau et informatique	36 121	5 340		41 460
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	187 406	34 542		221 948
TOTAL GENERAL (I+II+III)	187 983	35 152		223 135

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	8 310		8 310
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	275 675	275 675	
Autres créances	154 120	154 120	
Charges constatées d'avance	20 131	20 131	
TOTAL	458 237	449 927	8 310

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	2 485
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	128 582
TOTAL	131 068

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	13 333	56 548		69 881
Comptes financiers				
TOTAL	13 333	56 548		69 881

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs hors fonds propres

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises :				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)	19 692		5 662	14 030
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves :				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	19 692		5 662	14 030
Fonds associatifs avec droit de reprises :				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	19 692		5 662	14 030

Les montants donnés se rapportent aux fonds associatifs et ne comprennent pas les reports à nouveaux et le résultat de l'exercice.

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	41 431			41 431
TOTAL (II)	41 431			41 431
TOTAL GENERAL (I+II)	41 431			41 431
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Les provisions comprennent 17.8k de provision sur le litige SOGERES et 23.6k sur un litige URSSAF.

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	365 640	365 640		
Dettes fiscales et sociales	172 386	172 386		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11 111	11 111		
Produits constatés d'avance	62 390	62 390		
TOTAL	611 526	611 526		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	64 366
Dettes fiscales et sociales	68 226
Autres dettes	
TOTAL	132 592

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	710 391
Sur opérations de gestion	710 391
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	4 904
Sur opérations de gestion	4 904
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	705 487

Les produits exceptionnels comprennent 5.6k – quote-part de subv viré au résultat et 704.7k - subvention équilibre de la SASP (y compris la régularisation sur l'exercice N-1)

5.2 - Ventilation de l'IS

Ventilation de l'impôt (sur le bénéfice) entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, avec indication de la méthode utilisée.

	Résultat comptable	Impôt sur les sociétés
Résultat courant	-749 732	
Résultat exceptionnel	705 487	
Résultat comptable	-44 245	

5.3 – Transfert de charges

Présentation des transferts de charges impactant le résultat de l'exercice

	Montants
Transfert de charges FFF	22 803
Frais de cantines	53 957
Aides à l'emploi	14 160
Autres transferts de charges	14 412

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres	21	
TOTAL	23	0

6.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 800.00 euros.

In Extenso

In Extenso Audit

4 bis, avenue de Verdun
06000 Nice

Tél. : 04 93 16 71 57
Fax : 04 93 16 71 48
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

O.G.C. NICE COTE D'AZUR

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

177 Route de Grenoble
06200 NICE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 juin 2019

In Extenso

In Extenso Audit

4 bis, avenue de Verdun
06000 Nice

Tél. : 04 93 16 71 57
Fax : 04 93 16 71 48
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

O.G.C. NICE COTE D'AZUR

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

177 Route de Grenoble
06200 NICE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

Aux membres de l'association O.G.C. NICE COTE D'AZUR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Nice, le 2 décembre 2019
Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit

Pierre UGO
Associé

